

le 3 février 2014

## Communiqué de presse

# Signature d'un accord-cadre pour une gestion solidaire de l'eau entre le Département des Landes et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau, lors de l'adoption de son 10<sup>e</sup> programme pluriannuel d'intervention, a réaffirmé sa volonté de développer les partenariats avec les acteurs de l'eau afin d'améliorer la cohérence de l'intervention publique pour une gestion durable et solidaire de l'eau.

A ce titre, **Henri Emmanuelli, député et président du Conseil général des Landes et Laurent Bergeot, directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne signeront le 3 février à 16 h un accord-cadre départemental pour une gestion solidaire de l'eau sur la période 2013-2018.**

Le département des Landes est richement pourvu en ressources en eau, mais ce patrimoine s'avère être fortement sollicité par les différents usages et sa qualité peut être menacée. Le Conseil général des Landes, avec le soutien de l'Agence de l'eau, s'est toujours attaché à mener une politique de connaissance, de développement et de surveillance de la ressource en eau, et à mettre en œuvre et soutenir des pratiques respectueuses de sa qualité et de sa disponibilité.

La gestion et la protection de l'eau sont, de ce fait, des axes forts de la politique environnementale du Conseil général qui y consacre près de 6 M€ par an.

**Avec ce nouvel accord-cadre stratégique, l'Agence souhaite poursuivre avec le Département un objectif commun de gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau et la préservation des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité territoriale amont/aval d'une part et urbain/rural de l'autre.**

Les objectifs généraux de cet accord portent sur l'assainissement domestique collectif, la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et du littoral et la gestion des inondations, avec notamment la restauration de la continuité écologique.

Cet accord-cadre renforcera la concertation entre le Conseil général et l'Agence pour la mise en œuvre des réseaux de mesure de la qualité de l'eau et les missions d'accompagnement des collectivités locales. Plus concrètement, l'Agence apportera son soutien financier pour le suivi des stations d'épuration, l'entretien des rivières, le suivi qualitatif des eaux superficielles et souterraines conduits par les services du Département, les programmes départementaux des pratiques de désherbage, de préservation des lagunes et de prévention des pollutions d'origine agricole. A ce titre, l'Agence contribuera à la coordination des actions de la Chambre d'agriculture et des syndicats d'eau potable pour garantir la qualité de l'eau à la source. Enfin, au titre de la solidarité urbain/rural, l'Agence cofinancera avec le Département des programmes de travaux d'alimentation en eau et d'assainissement menés par les collectivités.

Contact presse :

**Conseil général des Landes**

**Monique Castaignède**

Tél. : 05 58 05 40 50

Mél. : communication@cg40.fr

**landes.org**